

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

*Documents officiels*

TROISIEME COMMISSION  
13e séance  
tenue le  
jeudi 21 octobre 1993  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 13e SEANCE

Président : M. KUKAN (Slovaquie)

SOMMAIRE

POINT 109 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX HANDICAPES ET A LA FAMILLE (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.3/48/SR.13  
26 octobre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 109 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX HANDICAPES ET A LA FAMILLE (suite) (A/48/24, A/48/56-E/1993/6, A/48/207, A/48/289, A/48/291, A/48/293, A/48/462, A/48/476, A/48/484; E/1993/50/Rev.1; A/C.3/48/L.2, L.3, L.4)

1. Mme HJERTAAS (Norvège) rappelle que les jeunes, qui représentent plus de la moitié des habitants de la planète, doivent, dans de nombreux pays et pour diverses raisons, attendre de plus en plus longtemps pour devenir, comme ils le souhaitent, des membres à part entière de la société.
2. La période actuelle est marquée par des changements politiques sans précédent – fin de la guerre froide, progrès en Afrique du Sud, signature des Accords de Washington entre Israël et l'OLP – et les gouvernements ont le devoir de soutenir cette évolution positive en fournissant à l'Organisation des Nations Unies les ressources dont elle a besoin.
3. Il faut également que les pays assument leurs responsabilités politiques vis-à-vis des jeunes en leur permettant de participer à la préparation de leur propre avenir. Les jeunes ont en effet leur contribution à apporter en faisant connaître aux dirigeants leurs préoccupations et leur vision de l'avenir. Certes, les jeunes ne forment pas un groupe homogène. C'est pourquoi la coopération entre organisations de jeunes, aux niveaux national et international, de même que la tolérance et la solidarité sont si importantes. En dépit des différences de niveau de vie, d'opinions politiques, de croyance religieuse et d'origine ethnique, les jeunes du monde entier partagent des idéaux communs, comme le refus de la guerre et l'amour de la paix.
4. La Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée en 1989, reconnaît le droit des enfants et des jeunes à l'éducation. Ce droit doit être respecté, et ce, pas seulement dans l'intérêt des jeunes mais aussi dans celui de la société tout entière, car assurer l'éducation des jeunes, c'est investir dans l'avenir. Or, bien que la majorité des Etats Membres de l'ONU l'aient ratifiée, la Convention n'est pas appliquée. Alors qu'elle reconnaît aux enfants des droits spécifiques, qui vont au-delà des droits fondamentaux de l'homme, les droits les plus élémentaires des enfants et des jeunes sont bafoués. Il suffit de citer à cet égard le cas des enfants des bidonvilles, des enfants des rues et des enfants victimes de la prostitution. L'impossible doit donc être fait par la communauté internationale pour que la Convention ne reste pas lettre morte.
5. Dans toutes les sociétés, c'est à la famille qu'il incombe au premier chef d'assurer le bien-être des enfants. Il faut lui en donner les moyens. Toutefois, lorsque des problèmes existent au sein de la famille, la société doit assumer ses responsabilités en protégeant l'enfant. La nomination d'un ombudsman ou médiateur serait peut-être le meilleur moyen de défendre les intérêts des jeunes, au niveau aussi bien national qu'international. Il est également important d'encourager la création d'organisations qui aient pour mission de représenter les enfants et les jeunes car tout être humain, quel que soit son âge, son sexe ou sa race, a le droit de faire entendre sa voix.

6. M. ALGHANIM (Arabie saoudite) dit que le Gouvernement saoudien est conscient de l'importance cruciale des services sociaux, que ceux-ci soient assurés par le Gouvernement ou par des organisations privées. C'est la raison pour laquelle il a mobilisé les fonds nécessaires à l'élaboration de politiques et à l'exécution de programmes en faveur des handicapés. Le Ministère de l'éducation, par exemple, assure la prise en charge, dans le domaine de l'enseignement, des personnes souffrant d'un handicap, quelle que soit l'origine de celui-ci. Partout en Arabie saoudite, il existe des institutions spéciales pour les sourds, les aveugles et les handicapés mentaux. De son côté, le Ministère des affaires sociales s'occupe de la réadaptation, de la formation et de la sécurité sociale des personnes handicapées. Le Ministère du logement veille à ce que tous les citoyens, notamment les handicapés, aient un logement convenable. Le secteur privé contribue lui aussi à cette action sociale.

7. Le Bureau régional du Comité du Moyen-Orient pour les affaires des aveugles est situé en Arabie saoudite et sa mission consiste à venir en aide aux malvoyants dans le pays et dans la région. Le Bureau régional organise la distribution de livres et crée des bibliothèques d'ouvrages en braille. Il a même assuré la transcription en braille du Coran. En outre, l'Arabie saoudite collabore avec les autres pays de la région dans le domaine de l'intégration sociale des personnes souffrant d'un handicap.

8. Le représentant de l'Arabie saoudite rend hommage, pour la qualité de ses travaux, au Groupe de travail spécial qui a élaboré les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés. En ce qui concerne la règle qui a trait à la sensibilisation, le représentant de l'Arabie saoudite estime crucial de susciter une prise de conscience des problèmes des handicapés au sein des gouvernements et de la société en général. Il est important de réaliser que les personnes handicapées peuvent, si on leur en donne la possibilité, apporter une contribution précieuse à la société. La règle 2, qui concerne les soins de santé est tout aussi importante. On a en effet constaté que, dans 60 % des cas, des handicaps auraient pu être évités si des soins auraient été prodigués à temps. Se référant à la règle 3, le représentant de l'Arabie saoudite fait observer que la réadaptation et la formation jouent un rôle essentiel dans l'insertion des handicapés. Il en va de même de l'éducation, qui est abordée dans la règle 6. Pour ce qui est de l'emploi, qui fait l'objet de la règle 7, le manque de possibilités offertes aux handicapés dans ce domaine tient au fait que la société ne sait pas mettre à profit les ressources qu'offrent ces derniers et ne leur reconnaît pas les mêmes droits qu'au reste de la population. Il est donc important, dans ce domaine comme dans d'autres, que les personnes handicapées bénéficient des mêmes avantages que les autres membres de la société. S'agissant de la règle 11, relatives aux loisirs et aux sports, le représentant de l'Arabie saoudite juge essentiel que les handicapés puissent s'initier à des disciplines telles que les arts plastiques. Ils doivent également pouvoir participer à toutes sortes d'activités récréatives, y compris à des manifestations sportives.

9. Les organisations qui représentent les handicapés doivent assumer leurs responsabilités en participant à la prise des décisions qui concernent ces derniers, de façon à aider les gouvernements à remplir leur mission humanitaire. La coopération internationale entre gouvernements et organisations est un moyen important de venir en aide aux handicapés, et ce, notamment dans les pays en développement, où vivent 80 % des personnes handicapées recensées dans le monde.

(M. Alghanim, Arabie saoudite)

10. Les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés répondent donc à un besoin réel et seront d'une grande utilité aux gouvernements, notamment à ceux des pays en développement qui veillent à assurer l'égalité de droits des handicapés. Le représentant de l'Arabie saoudite encourage donc tous les pays à appliquer ces règles en mobilisant à cette fin les ressources nécessaires.

11. M. LAZARO (Pérou) se félicite que la première étape du processus préparatoire du Sommet mondial pour le développement social se soit bien déroulée. Comme prévu, le Comité préparatoire a tenu sa session d'organisation en avril 1993, la question du Sommet a été débattue par le Conseil économique et social à un haut niveau, à sa dernière session, la Commission du développement social s'est penchée longuement, à sa trente-troisième session, sur les objectifs du Sommet, deux réunions d'experts ont eu lieu à ce sujet sous les auspices des Gouvernements néerlandais et suédois, et les commissions régionales ont commencé leurs propres préparatifs. Cette première phase a donné trois résultats : approfondissement conceptuel des trois objectifs énoncés dans la résolution 47/92, reconnaissance de la nécessité d'une plus grande participation des organisations non gouvernementales dans le domaine du développement social et mobilisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en vue de la préparation du Sommet. Elle a également mis en évidence un large consensus touchant la nature du développement social et une identité de vues concernant l'interdépendance entre l'intégration sociale, la réduction de la pauvreté et la promotion de l'emploi dans le cadre d'une politique économique saine et d'un climat financier international propice. Le rapport du Secrétaire général sur le Sommet mondial pour le développement social, y compris le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du développement social (E/1993/77) revêt à cet égard un intérêt particulier. Il confirme en outre la nécessité d'une coordination étroite entre l'Etat, la société et le marché.

12. Le représentant du Pérou souhaiterait que le Comité préparatoire insiste davantage, lors de sa deuxième session, sur la dimension politique de la question du développement social. Il considère en effet que les questions sociales, politiques et économiques sont liées et que le développement social joue un rôle essentiel pour ce qui est non seulement d'améliorer la condition humaine, mais également de favoriser le progrès économique et de créer un climat favorable à la démocratie politique.

13. Jusqu'à présent, l'Organisation des Nations Unies s'est surtout intéressée aux questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, au détriment du progrès social. On supposait en effet que celui-ci serait la conséquence logique des progrès réalisés dans ces domaines. C'est de ce malentendu que proviennent en fait les difficultés que rencontre aujourd'hui la communauté internationale quand elle cherche à résoudre les conflits actuels.

14. S'il existe un fléau que les initiatives les plus ambitieuses et les programmes les mieux conçus des Nations Unies n'ont pas réussi à éliminer, c'est bien la pauvreté. Et si la pauvreté n'a pu être éliminée, c'est parce que deux éléments manquaient jusqu'à présent : un consensus sur les questions de fond et une volonté constructive de régler les problèmes, dont certains, comme l'intolérance, le nettoyage ethnique, le nationalisme, la xénophobie et le racisme ont indéniablement des racines sociales.

/...

15. En tenant compte de ces éléments, le Comité préparatoire devrait, à sa deuxième session, rechercher la manière d'intégrer la question sociale dans l'ensemble des moyens mis en oeuvre dans le cadre de la diplomatie préventive. La délégation péruvienne attache une importance particulière à cette tâche. A cet égard, elle recommande d'éviter toute codification excessive qui risquerait de diminuer la portée du message politique que doit faire passer le Sommet mondial.

16. Afin d'ancrer ses travaux dans la réalité, le Comité devra tenir compte de ces deux phénomènes actuels que sont l'universalisation d'un certain mode de vie due à la révolution dans le domaine des communications et la mondialisation de l'économie. Cette dernière caractéristique du monde contemporain peut faciliter la coopération face aux problèmes sociaux qui n'épargnent aucun pays, à condition que l'on coordonne les politiques macro-économiques, que l'on encourage les échanges commerciaux et que l'on protège l'environnement.

17. La délégation péruvienne estime nécessaire d'établir une relation plus étroite et plus dynamique avec les institutions nées des Accords de Bretton Woods. Certes, le PNUD joue un rôle décisif dans ce domaine grâce aux relations de travail qu'il a établies avec ces institutions dans les pays en développement. L'idéal serait toutefois de mettre en place un dispositif plus efficace pour que toutes les parties puissent apporter leur contribution tant sur le plan technique qu'au niveau politique. La délégation péruvienne entend proposer, le moment venu, la création d'un groupe ad hoc qui serait chargé d'étudier cette question.

18. Evoquant la situation dans son pays, le représentant du Pérou dit que, après avoir lancé avec succès un programme de lutte contre l'inflation et de stabilisation de l'économie, et obtenu la réadmission du Pérou au sein de la communauté financière internationale, le Gouvernement péruvien a entrepris un vaste programme social en faveur des groupes les plus défavorisés de la société. Ce programme, qui doit venir en aide à trois millions et demi de déshérités, vise les objectifs suivants : créer des emplois et des sources de revenus dans les zones rurales et urbaines marginalisées, fournir une aide alimentaire aux groupes les plus vulnérables et améliorer la qualité des services de santé primaires. Il fait appel à la capacité d'organisation et à l'effort collectif des populations à faible revenu, ainsi qu'à la participation de l'ensemble de la société civile et de plusieurs organismes publics.

19. En conclusion, M. Lazaro fait remarquer que l'Organisation des Nations Unies doit faire preuve d'imagination et manifester une volonté de changement si elle veut obtenir des transformations qualitatives qui, aujourd'hui plus que jamais, s'imposent dans le domaine social.

20. M. El-DEEB (Egypte) dit que le Gouvernement de son pays accorde un rang de priorité élevé au développement social dans ses politiques et programmes et s'appuie à cet égard sur le patrimoine culturel égyptien et la culture islamique, celle-ci en particulier vise à élever l'être humain sur tous les plans, spirituel et matériel, en respectant les droits de l'homme et en répondant aux besoins fondamentaux de la population.

(M. El-Deeb, Egypte)

21. En Egypte, les associations communautaires et les organismes gouvernementaux jouent un rôle de premier plan dans le domaine du développement social. La délégation égyptienne considère que le développement social et le développement économique doivent aller de pair. La croissance économique est en effet indispensable pour créer un environnement favorable au développement humain et à la mise en oeuvre de programmes à caractère social, qu'il s'agisse de protection sociale, de création d'emplois, de construction de logements salubres ou d'éducation.

22. Il convient de renforcer la coopération internationale dans le domaine du développement afin de réaliser un équilibre entre l'offre et la demande de ressources et jeter ainsi les bases d'une paix durable. C'est en élaborant des plans d'ensemble qui visent à réduire l'écart entre les pauvres et les riches que l'on peut espérer éliminer les causes des conflits économiques et sociaux qui, à leur tour, engendrent parfois des luttes politiques et militaires.

23. La délégation égyptienne attache un grand intérêt au Sommet mondial pour le développement social et se déclare prête à coopérer avec le Comité préparatoire lors de sa deuxième session qui doit avoir lieu au début de 1994. Elle a étudié avec intérêt le document A/48/476, particulièrement la partie établie par la CEA et la CESAO. Par ailleurs, elle réaffirme la validité de ce qui est dit dans le document A/48/56, notamment aux paragraphes 30 à 53, au sujet de l'application des principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche.

24. En ce qui concerne les handicapés, la délégation égyptienne estime que ceux-ci doivent être pleinement intégrés à la société et elle approuve à ce sujet les dispositions énoncées dans les documents A/C.3/48/L.2 et L.3. De même, elle souligne l'intérêt que présentent la célébration de l'Année internationale de la famille en 1994 et les réunions préparatoires de l'Année qui sont propices à un utile échange d'expériences.

25. Les questions de population revêtent une importance essentielle pour le développement social et le moment est venu d'entreprendre de vastes programmes dans ce domaine. A cet égard, la Conférence internationale sur la population et le développement, qui doit se tenir au Caire en 1994, est appelée à jouer un rôle majeur et l'Egypte se tient prête à coopérer à tous les niveaux afin d'en assurer le succès.

26. Mme HAMAMI (République du Yémen) dit que les questions dont la Commission est saisie cette année sont particulièrement importantes pour les sociétés et que leur examen devrait déboucher sur l'adoption de nombreuses mesures aux échelons local et international. La République du Yémen considère qu'il est juste de mettre l'accent sur le développement social et sur le droit au développement, ce dernier ayant été réaffirmé dans la Déclaration et le Plan d'action adoptés par la Conférence sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en juin 1993. Le Yémen attend beaucoup du Sommet mondial pour le développement social de 1995, considérant qu'il devrait favoriser la mise en oeuvre des principes qui ont déjà été adoptés dans ce domaine sur le plan international.

27. La délégation yéménite a étudié avec grand intérêt le rapport du Secrétaire général (A/48/56) et fait sienne l'affirmation qui figure à l'alinéa a) du paragraphe 13, selon laquelle une véritable politique sociale doit réaffirmer la valeur et la dignité de l'individu et s'efforcer de voir les personnes défavorisées ou souffrant de dysfonctions comme une ressource humaine inexploitée.

28. La communauté internationale doit chercher à élaborer des stratégies efficaces, qui contribuent à améliorer la situation des habitants des pays en développement et à réduire l'écart entre pays riches et pays pauvres. Ces stratégies doivent viser à résoudre les problèmes économiques et sociaux dans le monde, favoriser la croissance et contribuer à réduire la pauvreté et à mettre en valeur les ressources humaines.

29. L'être humain et la satisfaction de ses besoins sont la raison d'être de la croissance. D'où la pertinence des objectifs énoncés dans la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social. Le développement social est une question complexe et le Comité préparatoire du Sommet mondial a une tâche ardue à assumer, car de lui dépend le succès du Sommet. A cet égard, il convient de féliciter l'Ambassadeur du Chili, M. Somavia, pour le rôle qu'il joue en tant que Président du Comité préparatoire. Le développement social revêt une importance accrue, et ce à tous les niveaux. On le constate dans le fait que les gouvernements tiennent compte des questions sociales dans leurs plans de développement et multiplient leurs actions dans ce domaine, comme l'indique d'ailleurs le Secrétaire général dans son rapport sur l'Année internationale de la famille (A/48/293).

30. S'agissant de la famille, le Gouvernement yéménite met tout en oeuvre pour associer celle-ci au développement économique et social, selon les principes de solidarité qui sont le fondement de la société yéménite, et il se prépare à célébrer l'Année internationale de la famille en 1994. Il faut espérer que la communauté internationale s'attachera à résoudre dans tous les pays du monde les problèmes qui se posent dans ce domaine.

31. M. SOMAVIA (Chili), prenant la parole en tant que Président du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social, dit que, dans le monde entier, les conditions de vie des populations mettent en évidence la nécessité d'accorder la priorité à la lutte contre la pauvreté et le chômage et à l'intégration sociale en tant que facteurs essentiels de la stabilité, de la sécurité et de la paix. La tâche est ardue et, comme l'a déclaré le Secrétaire général dans un message au Comité, il faut concevoir de nouvelles interprétations de l'action sociale et du développement couvrant tous les aspects de la vie sociale, économique et écologique et s'efforcer de promouvoir une société où chaque individu a les moyens et la possibilité de participer au développement.

32. Le Conseil économique et social, lors de son débat de haut niveau consacré au développement social, a fait montre d'une identité de vues remarquable en ce qui concerne l'analyse de la situation sociale dans le monde et affirmé que l'importance politique des questions sociales justifiait pleinement la convocation d'une réunion au niveau des Chefs d'Etat. Dans son document final, le Conseil a analysé ce qu'il est convenu d'appeler "la crise sociale des années 90", que résumant les principaux thèmes inscrits à l'ordre du jour du

(M. Somavia, Chili)

Sommet. M. Somavia souligne à cet égard la nécessité d'échanger des données d'expériences, de réorienter les politiques sociales et de trouver des formules novatrices d'interaction entre la fonction sociale de l'Etat, les réactions du marché et les impératifs d'un développement durable.

33. Ces débats ont fait ressortir la nécessité pour le Sommet de produire des résultats concrets. Parmi les mesures proposées, certains ont avancé l'idée d'un "programme pour l'individu" (Agenda para la gente), dans lequel seraient définis les principes du développement social, les responsabilités dans ce domaine et les moyens à mettre en oeuvre, et qui placerait l'amélioration des conditions de vie de la personne humaine au centre des préoccupations, à tous les niveaux.

34. Le processus préparatoire en cours comprend trois aspects. Le niveau élevé de représentation est l'aspect le plus important, compte tenu du caractère politique des décisions qui doivent être adoptées et de la nécessité d'assurer leur application effective, ainsi que de la durée relativement courte du processus : trois sessions de 10 jours chacune. A cet égard, il faudra faire avancer les négociations, de sorte qu'elles débouchent sur des décisions de fond à caractère exécutoire.

35. Un autre aspect, lié au premier, est la composition du bureau du Comité qui comprend 11 membres et qui doit assurer une représentation adéquate des différentes régions. Le Président du Comité veillera à ce que le bureau joue pleinement son rôle d'orientation et de suivi des travaux, décèle les problèmes éventuels et formule des suggestions et recommandations pertinentes.

36. D'importants travaux ont déjà été réalisés à la fois par l'Organisation des Nations Unies et par les pays eux-mêmes. Une des tâches du Comité préparatoire consistera à faire un bilan de la situation eu égard aux engagements pris et à évaluer les perspectives qu'offrent les grands programmes d'action des Nations Unies, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'enfance. Le Sommet donnera également aux pays l'occasion d'évaluer leurs programmes et stratégies dans le domaine social, d'échanger des données relatives aux expériences réussies ou d'identifier les raisons de leurs échecs.

37. Le Sommet mondial a pour objectifs de définir les priorités futures du développement social et de concevoir des mécanismes qui permettent d'évaluer les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois productifs ou l'adoption de mesures face à des phénomènes nouveaux tels que la croissance sans création d'emplois.

38. La question de la condition de la femme sous tous ses aspects (intégration, lutte contre la discrimination et féminisation de la pauvreté et du chômage) se situe dans ce contexte. Il apparaît que toutes les expériences de politiques sociales réussies ont privilégié l'intégration de la femme. Il convient, dès maintenant, de renforcer l'interaction entre le Sommet mondial pour le développement social et la Conférence mondiale sur les femmes qui doit se tenir à Beijing en 1995.



39. La situation des pays les moins avancés, notamment des pays d'Afrique où les principaux thèmes qui seront abordés lors du Sommet mondial sont d'une actualité particulière, doit également faire partie des préoccupations essentielles du Comité préparatoire et du Sommet.

40. L'intervenant souligne en outre l'importance de la question des ressources. Il rappelle que la responsabilité du financement du développement social incombe au premier chef aux pays, mais que tous les programmes ne peuvent être financés par des ressources internes. Les ressources externes ne doivent pas non plus se limiter aux fonds acheminés par le biais de la coopération. D'autres possibilités existent et il faudra faire preuve d'imagination à cet égard.

41. Il résulte de ce qui précède que la présence des chefs d'Etat au Sommet mondial est indispensable. Ce sont eux qui, au niveau national, déterminent les priorités dans le domaine social, et le Sommet mondial va leur offrir une occasion unique de jouer ce rôle, avec leurs pairs, au niveau international.

42. Lors de la session d'organisation du Comité préparatoire, qui s'est tenue en avril 1993, beaucoup a été accompli. Les décisions adoptées ont trait à l'organisation pratique du Sommet (dates, tenue de réunions intersessions, organisation des travaux, calendrier indicatif des réunions, thèmes des sessions), aux activités que doivent entreprendre les Etats Membres (comités nationaux, organisation de débats publics sur les questions essentielles, élaboration de rapports, mobilisation de contributions volontaires), et à des questions annexes (participation des organisations non gouvernementales, réunions d'experts). Avant la tenue de la première session de fond du Comité préparatoire, le Secrétariat devrait lancer un programme d'information sur le Sommet et avoir achevé la documentation nécessaire aux travaux du Comité préparatoire. Enfin, ce dernier dispose de près d'un an et demi pour engager des négociations et rédiger les documents qui seront soumis, pour adoption éventuelle, aux chefs d'Etat et de gouvernement à Copenhague en 1995. Le processus est donc bien engagé.

43. L'intervenant tient cependant à exprimer certaines préoccupations. Tout d'abord, il souhaite recevoir l'assurance que des ressources provenant du budget ordinaire seront allouées au Sommet mondial, comme cela a été le cas pour les conférences sur les droits de l'homme, sur la population et sur la femme. Cette question devra être examinée à la Cinquième Commission. Par ailleurs, les commissions régionales ont été priées, au paragraphe 14 de la résolution 47/92 de l'Assemblée générale, d'étudier la situation sociale, de formuler des propositions et d'établir un rapport de synthèse sur cette situation dans leur région qui serait présenté à la quarante-huitième session de l'Assemblée. L'intervenant déplore que les rapports présentés, à l'exception de celui de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, portent davantage sur les questions de procédure que sur les questions de fond, alors qu'il existe dans la plupart des commissions régionales des études de qualité sur les questions inscrites à l'ordre du jour du Sommet.

44. L'intervenant insiste en outre sur la nécessité de consacrer la même énergie au suivi du Sommet qu'à sa préparation. Dès maintenant, il convient de penser à l'application des décisions qui seront prises lors du Sommet. Les gouvernements ne seront pas seuls responsables de leur application; la société civile jouera elle aussi un rôle important et c'est pourquoi il est important

(M. Somavia, Chili)

de faire participer aux débats les partis politiques, les entreprises, les travailleurs, les congrégations religieuses, les médias, les organisations bénévoles et les organisations non gouvernementales concernés.

45. M. Somavia reprend à son compte la recommandation faite au paragraphe 15 des conclusions du débat de haut niveau du Conseil économique et social, selon laquelle le Comité préparatoire devrait éviter de donner aux négociations un caractère trop bureaucratique et adopter une stratégie orientée vers l'action afin d'accroître les chances de parvenir à un accord.

46. Tout en reconnaissant que le Département de l'information s'efforce, dans la limite de ses moyens, de sensibiliser l'opinion aux questions sociales, l'intervenant se déclare préoccupé par le fait que, près d'un an après l'adoption de la résolution relative au Sommet mondial, un programme d'information approprié n'a pas encore été mis sur pied.

47. M. Somavia engage les participants à ne pas perdre de vue l'objectif essentiel, à savoir le succès du Sommet, rappelant à cet égard que les principaux bénéficiaires en seront les millions d'êtres humains qui vivent dans des conditions incompatibles avec la dignité humaine.

48. M. KALLEHAUGE (Danemark) fait remarquer que la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées s'est achevée l'an dernier sans que la situation de ces personnes, dont le nombre ne fait que croître, se soit sensiblement améliorée. Il est par conséquent urgent de s'attacher à définir une stratégie mondiale en faveur des handicapés jusqu'à l'an 2000 et au-delà. Il est également important que la Troisième Commission maintienne à son ordre du jour, année après année, la question de l'égalisation des chances des personnes handicapées et rappelle aux Etats Membres leurs obligations à l'égard de ces personnes. A ce propos, la délégation danoise ne peut que se féliciter de l'initiative prise par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de proclamer la période 1993-2002, Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées.

49. Plus d'un milliard d'individus dans le monde connaissent la pauvreté absolue et ce nombre comprend la majorité des handicapés qui vivent dans les pays en développement. C'est pourquoi l'éradication de la pauvreté est l'un des principaux objectifs de la politique d'aide extérieure du Gouvernement danois. Le Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra au Danemark en mars 1995, sera l'occasion pour les chefs d'Etat et de gouvernement de se réunir pour la première fois pour examiner les questions de la pauvreté, du chômage et de l'exclusion sociale, tous sujets qui concernent de près les groupes marginalisés et, parmi eux, les handicapés. C'est aussi la première fois que les ONG sont invitées à participer activement à la préparation d'un sommet, et c'est précisément ce que les organisations danoises de handicapés ont l'intention de faire. Il faudrait d'ailleurs que les gouvernements soutiennent les activités déployées par les ONG dans le cadre du Sommet, soit en finançant directement ces activités, soit en contribuant au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés qui a, entre autres, pour but de faciliter la participation au Sommet des ONG des pays les moins avancés.

50. Pour les personnes handicapées, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui s'est tenue à Vienne en juin de l'année en cours, a fait date. C'est en effet la première fois que les handicapés, en tant que tels, sont mentionnés dans un document qui concerne les droits de l'homme d'une manière générale. La Déclaration de Vienne affirme en effet le droit de toutes les personnes, handicapées ou non, de jouir pleinement et sans aucune restriction de quelque nature que ce soit, des droits énoncés dans les instruments relatifs aux droits de l'homme. La Déclaration de Vienne a reconnu également le droit de tous à participer à tous les aspects de la vie en société, faisant ainsi du droit des personnes handicapées à l'intégration une question de droits de l'homme. A l'avenir, lorsque des personnes frappées d'incapacité se verront refuser des chances égales pour quelque raison que ce soit, l'administration responsable devra reconnaître qu'elle enfreint les dispositions de la Déclaration de Vienne.

51. Dans sa résolution 47/88 du 16 décembre 1992, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de revoir "l'indicateur du développement humain du PNUD de sorte que le traitement réservé aux personnes handicapées devienne un des facteurs d'évaluation de la qualité de la vie dans chaque pays". A Genève, en juillet de l'année en cours, le PNUD a tenu une réunion dans le but de mettre au point, en coopération étroite avec la Division de statistique de l'ONU, un indicateur de l'incapacité. Lors de cette réunion officieuse, à laquelle l'OIT, l'OMS et l'UNESCO, ainsi que des organisations nordiques de personnes handicapées, étaient représentées, il a été décidé, non seulement d'incorporer cet indicateur de l'incapacité dans le Rapport sur le développement humain du PNUD, mais également de l'appliquer aux règles pour l'égalisation des chances des handicapés. Ces deux éléments, à savoir l'Indicateur et les Règles, devraient faire partie de la stratégie en faveur des personnes handicapées que l'ONU adoptera pour les années à venir. Ainsi, on pourrait envisager d'affecter à chaque règle, en fonction de son degré d'application, un coefficient allant de 0 à 5. Lorsque les Etats Membres commenceront à envoyer au PNUD un rapport annuel sur l'incapacité, celui-ci sera en mesure de publier un indicateur de la situation des personnes handicapées dans les pays. Le Conseil danois des organisations de personnes handicapées a l'intention d'aborder cette question lors du Sommet pour le développement social à la session qui sera consacrée à l'incapacité. Le contrôle est en effet un élément fondamental de tout ensemble de règles, aussi parfaites qu'elles soient. C'est pourquoi le Danemark appuie la nomination d'un rapporteur spécial qui serait expressément chargé de surveiller l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés.

52. Il existe dans les pays nordiques une longue tradition d'aide au développement, y compris au sein des organisations de personnes handicapées. Celles-ci organisent en effet des programmes en faveur du tiers monde. Or, lorsqu'elles proposent leur assistance, ces organisations ne reçoivent aucun écho. Le représentant du Danemark espère que les pays du tiers monde seront sensibles à l'offre qui leur est faite de bénéficier de programmes spéciaux d'éducation en faveur des handicapés, notamment des enfants, des jeunes et des femmes, celles-ci méritant une mention particulière en raison rôle important qu'elles jouent dans la société.

53. Mme SHERMAN-PETER (Bahamas), prenant la parole au nom des Etats membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), voit dans la préparation du Sommet mondial pour le développement social et dans l'accroissement des activités dans ce domaine la manifestation de l'importance que l'ONU accorde désormais aux dispositions de la Charte qui visent à "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande". Elle espère que les travaux dans ce domaine ne pâtiront pas du transfert à New York des activités auparavant confiées à Vienne, au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires. L'ONU doit toujours être en mesure d'aider les gouvernements qui cherchent à renforcer les moyens dont ils disposent pour affronter leurs problèmes sociaux. Cette assistance est critique pour les pays en développement, et notamment, pour les pays membres de la CARICOM.

54. Aider les gouvernements à intégrer pleinement les groupes désavantagés doit être une priorité. A cet égard, il faut reconnaître que le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées n'a pas vraiment atteint ses objectifs. Il est nécessaire de dépasser l'étape de prise de conscience et de passer à l'action. C'est ce à quoi tendent les Règles pour l'égalisation des chances des personnes handicapées auxquelles les pays membres de la CARICOM souscrivent pleinement, d'autant qu'elles prévoient des mécanismes de contrôle. Ils appuient notamment la proposition de nommer un rapporteur spécial sur cette question, tout en s'étonnant que l'on envisage de financer les travaux de ce rapporteur spécial à l'aide de ressources extrabudgétaires. Il ne faudrait pas, en effet, que ces travaux soient suspendus, faute de contributions. De même, les pays de la CARICOM estiment utile, en particulier pour les pays en développement, la proposition de création d'un poste de conseiller interrégional pour l'application des Règles. Ils considèrent que, ensemble, les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés et le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées constituent un important cadre de référence pour l'adoption de mesures dans ce domaine, tant à l'échelon national qu'international.

55. Les pays de la CARICOM jugent néanmoins utile l'élaboration, sur la base du rapport du Groupe d'experts qui s'est réuni à Vancouver en avril 1992, d'une stratégie à long terme dans le domaine de l'incapacité. Ils approuvent également la décision qui a été prise de revoir le projet de stratégie à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale de façon à laisser aux gouvernements davantage de temps pour formuler des propositions concrètes à ce sujet. Enfin, ils appuient la proposition tendant à célébrer chaque année, le 3 décembre, la Journée internationale des personnes handicapées. Ils estiment indispensable de maintenir le Fonds de contributions volontaires pour les personnes handicapées qui s'est avéré très utile pendant la Décennie des personnes handicapées et qui continue de jouer un rôle essentiel.

56. La coopération des Nations Unies dans le cadre de la Décennie se poursuit et continue de donner d'importants résultats. De même, la Conférence internationale des ministres responsables de la condition des personnes handicapées a pris des dispositions pour que les activités de la Décennie continuent de recevoir une attention au plus haut niveau politique. Ces initiatives sont encourageantes et il reste à espérer que des mesures plus efficaces seront prises pour répondre aux besoins des personnes handicapées dans les années à venir.

57. En ce qui concerne les personnes âgées, les Etats membres de la CARICOM voient dans l'ensemble d'objectifs pour l'an 2001, concernant le vieillissement, un cadre de référence pour les activités futures dans ce domaine. Ils se félicitent également que l'année 1995 ait été désignée Année internationale des personnes âgées et qu'une Journée internationale des personnes âgées ait été instituée.

58. De même, ils espèrent que la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse sera l'occasion de donner un nouvel élan aux travaux de l'Organisation des Nations Unies dans cet important domaine. C'est pourquoi, les Etats membres de la CARICOM suivent avec intérêt l'élaboration, par la Commission du développement social, d'un projet de programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

59. Les Etats membres de la CARICOM se félicitent des efforts déployés pour préparer l'Année internationale de la famille, que ce soit à l'échelon international, à travers les travaux de la Commission du développement social agissant en tant qu'organe préparatoire de l'Année, ou au niveau national, grâce aux comités de coordination créés par les pays. En raison de la convergence d'un certain nombre de facteurs d'ordre socio-économique, culturel et démographique, la question de la famille revêt à l'heure actuelle une importance particulière. Le nombre des familles monoparentales dirigées par des femmes continue d'augmenter rapidement. D'autre part, le fait que le niveau de rémunération des femmes soit largement inférieur à celui des hommes a des répercussions extrêmement négatives sur le niveau de vie des familles. L'Année internationale de la famille devrait être l'occasion, pour les gouvernements, d'élaborer des politiques familiales qui prennent en compte l'ensemble de ces facteurs. La réalisation des objectifs de l'Année internationale de la famille implique le respect des droits énoncés, notamment, dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et dans la Convention relative aux droits de l'enfant, deux instruments que tous les pays de la CARICOM ont signés ou ratifiés.

60. Conscients du rôle que jouent les ONG en tant que partenaires des gouvernements et de la communauté internationale dans son ensemble, les Etats membres de la CARICOM se félicitent de la tenue à Malte, du 28 novembre au 2 décembre 1993, du Forum mondial des ONG à l'occasion du lancement de l'Année internationale de la famille.

61. Le Rapport sur la situation sociale dans le monde 1993 témoigne de la complexité et de la gravité croissantes des difficultés que connaissent de nombreux pays en raison de la persistance du problème de la dette, des politiques d'ajustement structurel et de l'instabilité de l'économie mondiale. Les Etats membres de la CARICOM espèrent que, grâce au Sommet mondial pour le développement social et à la mobilisation qui existe actuellement autour des questions sociales, le prochain rapport sur la situation sociale dans le monde sera nettement plus positif.

62. Dans ce contexte, les Etats de la CARICOM considèrent que les Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche, adoptés en 1987, conservent toute leur actualité. La question qui se posera, lors du Sommet mondial pour le développement social, sera d'établir des priorités dans ce domaine. Comme on le

(Mme Sherman-Peter, Bahamas)

sait, les problèmes sociaux engendrent l'instabilité politique, les conflits et les troubles. Le Sommet mondial sera l'occasion d'élaborer une nouvelle conception de la sécurité qui, comme l'a suggéré le Secrétaire général dans son "Agenda pour la paix", soit fondée sur l'individu. Il devra également prendre en compte le caractère indissociable des aspects sociaux et économiques du développement. Le Sommet mondial devra s'attacher avant tout à élaborer des stratégies qui aident aussi bien les pays développés que les pays en développement à trouver des réponses aux problèmes sociaux et à redonner espoir aux individus partout dans le monde.

63. Les Etats de la Communauté des Caraïbes ont l'intention de participer pleinement au Sommet et à ses activités préparatoires. A cet égard, ils estiment très important que les gouvernements qui sont en mesure de le faire contribuent au Fonds d'affectation spéciale pour le Sommet mondial pour le développement social.

64. M. RIABIKÀ (Ukraine) constate que le développement accéléré de la science et de la technique n'a mis fin ni à la famine, ni à la pauvreté, ni à la maladie, que l'écart entre pays développés et en développement ne cesse de se creuser et que, dans les pays en transition, les tensions sociales augmentent avec l'accroissement du chômage. Dans ces pays, la situation est parfois aggravée par des conflits armés, qui sont sources d'épreuves et de privations pour les populations. Dans le même temps, la brusque dégradation des conditions sociales et économiques d'une grande partie de la population, habilement mise à profit par certains au service de leurs ambitions politiques, crée de nouveaux foyers de tension. Les récents événements à Moscou en sont l'exemple. Les problèmes sociaux que connaissent les pays du monde entier, et en particulier ceux d'Europe centrale et orientale, sont décrits en détail dans le Rapport sur la situation dans le monde 1993.

65. Lors de sa récente visite en Ukraine, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali a évoqué devant le Parlement ukrainien les trois grandes sphères d'activité des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la promotion du développement économique et social et le respect des droits de l'homme. L'Ukraine appuie pleinement ces orientations qu'elle considère comme également importantes et étroitement liées. Elle considère que la solution des problèmes sociaux exige des efforts concertés de la part de tous les Etats, quel que soit leur niveau de développement, et c'est pourquoi elle se félicite de la décision prise par l'Assemblée générale de tenir un sommet mondial pour le développement social axé sur l'intégration sociale, la réduction de la pauvreté et le développement de l'emploi productif. Le Sommet se tiendra en 1995, c'est-à-dire l'année où l'Organisation des Nations Unies passera en revue un demi-siècle d'activités. L'année 1995 sera également marquée par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et sera précédée, en 1994, par la Conférence internationale sur la population et le développement et l'Année internationale de la famille. Toutes ces manifestations ne peuvent qu'encourager la coopération internationale dans le domaine social.

66. Dans ce domaine, les pays d'Europe orientale, et l'Ukraine en particulier, se heurtent à de graves difficultés. Depuis le début de l'année, le produit national brut de l'Ukraine a diminué de 10 % par rapport à l'an dernier. Les

dépenses publiques ont augmenté plus vite que les recettes. La production industrielle ne cesse de diminuer et la production alimentaire a baissé de 15 % par rapport à l'an dernier.

67. Dans un tel contexte, l'Ukraine ressent durement les conséquences des sanctions imposées à l'encontre la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Ces sanctions ont valu à l'Ukraine des pertes estimées à 3 milliards de dollars. Elles ont entraîné une recrudescence du chômage, des baisses de salaire, un ralentissement de l'activité fluviale sur le Danube, tous facteurs qui nuisent au bien-être de la population, notamment aux groupes les plus vulnérables – handicapés, retraités, enfants et jeunes. A cet égard, l'Ukraine appuie la position exprimée précédemment par la Bulgarie.

68. Malgré ce contexte défavorable, l'aide aux personnes handicapées qui ne peuvent subvenir à leurs besoins par le travail est l'une des priorités du Gouvernement ukrainien. Le Parlement ukrainien a adopté une série de lois destinées, entre autres, à protéger ces personnes.

69. Malheureusement, quelles que soient les mesures prises pour assurer la protection sociale des populations, l'impact de ces mesures sur les conditions de vie réelles de la population n'est guère sensible. L'Ukraine d'une manière générale et la République de Crimée en particulier se heurtent à un problème spécifique qui est celui de la protection sociale des personnes expulsées de force à l'époque de Staline qui regagnent maintenant leur contrée d'origine. Plus d'un demi-million de personnes – Tatars, Grecs, Arméniens, Allemands et personnes d'autres nationalités – se préparent à retourner en Crimée, ce qui représente pour l'Ukraine et la République de Crimée une charge énorme qu'elles doivent supporter à elles seules, sans disposer des ressources nécessaires. Le représentant de l'Ukraine estime que la Russie, l'Ouzbékistan et le Kazakhstan, où ces personnes ont vécu et participé à la création de richesses matérielles, devraient contribuer à la solution de ces problèmes.

70. La délégation ukrainienne apprécie les travaux de la Commission économique pour l'Europe, qui comprend maintenant 53 Etats membres, dans le domaine du développement social et de la coopération, en particulier pour ce qui est de 1993. Le représentant de l'Ukraine cite à ce propos la Conférence européenne sur la population qui s'est tenue en mars 1993 à Genève, la Réunion préparatoire de l'Année internationale de la famille pour l'Europe et l'Amérique du Nord qui a eu lieu en avril 1993 à La Valette (Malte) et la Conférence des ministres européens des affaires sociales qui s'est tenue en juin 1993 à Bratislava, en Slovaquie.

71. En conclusion, il considère que le moment est venu pour l'Organisation des Nations Unies de passer de l'analyse empirique des problèmes sociaux à la recherche des possibilités qui s'offrent de fournir une assistance pratique pour améliorer la situation sociale dans le monde.

72. M. USWATTE-ARACHI (chef du Service de l'analyse du développement, Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques) répond aux observations faites par le représentant de la Colombie, au nom de son propre pays, ainsi que du Mexique et du Venezuela. Au sujet de la première observation, qui concerne le retard avec lequel le Rapport sur la situation sociale dans le monde a été présenté, M. Uswatte-Arachi s'en est

(M. Uswatte-Arachi)

expliqué dans le document E/1993/24 adressé au Conseil économique et social. Quant à la deuxième observation, selon laquelle le Secrétariat n'aurait pas indiqué la source des informations figurant dans ledit rapport, il fait observer que le Rapport sur la situation sociale dans le monde ne contient pas un seul tableau qui ne soit accompagné d'une indication touchant la source des données fournies. Un examen même superficiel de ce document suffit à s'en convaincre. La troisième observation a consisté à dire que le rapport ne contenait aucune donnée nouvelle et avait été élaboré à partir d'informations contenues dans d'autres rapports. A cet égard, M. Uswatte-Arachi renvoie la Commission au paragraphe 13 de la résolution 45/87 intitulée "Situation sociale dans le monde", dans lequel l'Assemblée générale invite les organismes des Nations Unies à fournir "tous les éléments d'information pertinents relevant de leurs domaines de compétence respectifs". L'auteur du Rapport sur la situation dans le monde a mis à profit ces informations en citant ses sources comme il se doit. On peut d'ailleurs se demander comment on pourrait établir un rapport sur la situation sociale dans le monde sans utiliser des données provenant de l'OIT, de l'UNESCO, de l'OMS, de l'UNICEF, du Bureau de statistique des Nations Unies et de la Division de la population. Tous les rapports, qu'il s'agisse du Rapport sur le développement humain ou du Rapport sur le développement dans le monde sont tributaires de ces données. Enfin, le représentant de la Colombie a signalé la nécessité d'améliorer le Rapport sur la situation sociale dans le monde. M. Uswatte-Arachi est tout à fait d'accord là-dessus. Le rapport de 1993 présente une nette amélioration par rapport à celui de 1989, dont M. Uswatte-Arachi était également l'auteur, et il faut espérer que celui de 1997 sera encore meilleur. En tout état de cause, s'il n'est pas parfait, le Rapport est tout au moins utile. On en a la preuve dans le fait que, en août de cette année, une commande de 210 exemplaires dudit rapport, qui était déjà épuisé, a été passée. Si la demande est le meilleur arbitre en la matière, le Rapport sur la situation sociale dans le monde de 1993 ne doit pas, en fin de compte, être si mauvais que cela.

La séance est levée à 12 h 35.